

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2298

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères Lyon-nord à Rillieux la Pape déléguée à la société Valorly**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant que ces rapports sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports.

L'activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères Lyon-nord à Rillieux la Pape a été déléguée à la société Valorly, pour une durée de 30 ans à compter du 1er juillet 1989, par un contrat en date du 20 septembre 1985.

Le rapport du délégataire présenté au conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2003.

Il a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux le 4 novembre 2004 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2003.

Libellé		2001	2002	2003	Variation 2002 / 2003
indicateurs d'activités	tonnage incinéré	157 600 t	155 300 t	146 700 t	- 5,5 %
	chaleur commercialisée	94 926 MWh	88 985 MWh	77 408 MWh	- 13 %
	électricité vendue	29 920 MWh	29 841 MWh	26 330 MWh	- 11,8 %
	déchets produits	43 471 t	41 939 t	40 470 t	- 3,5 %

indicateurs financiers	chiffre d'affaires	14 559 k€	14 731 k€	14 851 k€	0,8 %
	charges	14 425 k€	14639 k€	14 634 k€	stable
	résultat avant impôt	314 k€	92 k€	217 k€	+ 135 %

L'année 2003 se caractérise par un niveau d'activité en baisse, qu'il s'agisse de l'incinération ou de la valorisation thermique. Le résultat financier progresse fortement mais reste néanmoins à un niveau faible, voisin de 1,5 % du chiffre d'affaires ;

Vu ledit rapport ;

Vu les articles L 1411-3 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2002-0871 en date du 4 novembre 2002 ;

Oùï l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 4 novembre 2004 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2003 produit par la société Valorly au titre du contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères Lyon-nord à Rillieux la pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,